

# CONSEIL MUNICIAPL DU 8 NOVEMBRE 2016

DEBAT PADD –de 20h45 à 21h30

COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Jacques DELAIGUE : Un document expliquant son point de vue sur la question a été adressé à l'ensemble du conseil municipal et est annexé au présent compte-rendu.

Nathalie MONNIER : pourquoi la commune de LARRE a-t-elle délibérée sur le PADD ? *réponse : c'est une erreur d'interprétation. Il s'agit de valider le principe d'un débat.*

Kurt : on peut toutefois débattre : *réponse : oui bien évidemment.*

Delphine : on ne peut pas débattre sur ce qui est déjà figé. Les axes ont déjà été validés.

Françoise : cela ne sert à rien de débattre.

Kurt : on peut alors refuser de débattre...

François H : le débat n'a pas eu lieu en conseil communautaire on peut donc encore revoir la copie en donnant nos observations... On peut faire un vote sur le contenu. *Réponse : non c'est illégal.*

*Le Maire : il n'y pas de vote sur le PADD on peut émettre des réserves sur des points. C'est une compétence communautaire.*

## Axe 1 :

Philippe : sur les zones et l'habitat, avis très réservé sur la structuration du développement.

François H : de bonnes intentions mais aucun critère renseigné. Le développement d'un autre super u sur Questembert, le PADD ne permet pas de l'éviter. Laisser l'ouverture mais afin d'éviter de concurrencer les centres bourg, en y indiquant certaines règles. *Réponse : pour l'instant on n'en parle pas car le règlement va affiner dans le détail et donc formaliser davantage les règles.*

Kurt : rejoint le point de vue sur ce sujet de F. HERVIEUX.

François : Les choses sont indiquées pour l'habitat et pas pour le commerce.

Kurt : je suis d'accord sur cela.

*Réponse : cela va donner lieu à débat lors d'un prochain échange. Question à poser lors d'un prochain conseil communautaire de décembre.*

Les enjeux ne sont pas les mêmes partout.

Philippe : on ne prend pas suffisamment en compte les frontières. Ne pas prendre en compte l'attrait proche de Redon pour la commune de MALANSAC peut être une erreur. Il faut insister là-dessus.

*Réponse : les 2 SCOT ont été présentés (Redon et Vannes). Il faut une cohérence.*

Kurt : à partir du moment où l'on pose des réserves, comment les défendre ?

Delphine : quel poids auront les délégués communautaires ?

François : Quels rôles dans chaque pays ? C'est quoi notre énergie, que va-t-on apporter au sein de chaque pays Vannes, Redon ?

### Axes 2 et 3

Françoise H : sur quels critères toutes ces notions sont basées ? Si les gens veulent habiter en campagne...

Catherine LB : éléments difficiles à comprendre. La qualité de vie rurale est mise de côté.

*Réponse : il y a des problématiques qui sont sur la table, le développement durable est une vraie question.*

Dominique J : certains villages qui ont encore de belles possibilités (dent creuses, chgt destination) sont à surveiller.

*Réponse : certaines zones AU vont sauter. Il faudra en parler. Des informations ont déjà été passées par le biais du bulletin municipal, par les réunions publiques....*

Jacques : relève qu'il manque de souplesse sur la commune de MALANSAC.

François : le problème du vieillissement de la population n'est pas assez pris en compte dans le cadre des structures, des solutions.

*Réponse : Le PADD n'est pas un document qui prévoit les constructions de bâtiments de type associatif, social. Il s'agit d'un doc d'urbanisme. Les actions sociales ne seront pas prévues pour notre secteur (département oriente ses actions sur d'autres secteurs).*

François : il n'y a rien sur la vie associative.

*Réponse : cela n'est pas adapté sur ce type de document, ce n'est pas un projet de territoire, ni un document retraçant des dispositions politiques. Ce ne sont que des principes d'aménagement urbain.*

Kurt : si je vote pour dire que le débat a eu lieu est-ce que les réserves émises sur le fond vont être prises en compte ?

**A l'issue du débat, certains points ressortent et sont portés à connaissance.**

**A mettre en avant sur les conclusions du débat : la commune souhaite :**

- que la constructibilité soit possible dans les hameaux (dents creuses),
- que le débat sur les zones commerciales soit pris en compte.

**Malgré tout le projet est intéressant et comporte des points positifs.**

L'assemblée vote à l'unanimité avoir débattu.